

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2016-01-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 7, 16 et 17 décembre 2015

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 7, 16 et 17 décembre 2015. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

2016-01-02

Demande de permis PIIA enseigne - 81-C, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Élane Migué pour Crabtree Pizzeria* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne intégrée munie d'un éclairage par réflexion en façade du bâtiment principal situé au 81-C, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatif au 81-C, chemin de Lavaltrie, tels que présentés par *madame Migué*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-03

Demande de permis PIIA - 481, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA présentée par *madame Marie-Ève Talbot et monsieur Francis Messier* ;

ATTENDU que la demande vise à modifier les types de revêtement extérieur de l'agrandissement du bâtiment principal situé au 481, chemin de Lavaltrie, approuvés en PIIA le 6 juillet 2015, par le biais de la résolution numéro 2015-07-6 ;

ATTENDU que suite à l'étude du dossier et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, une nouvelle proposition a été déposée au conseil municipal ;

ATTENDU qu'après considération des faits et circonstances ayant motivé les modifications au projet initial, le conseil entend approuver les nouveaux plans déposés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve les nouveaux plans du projet de modification de types de revêtement extérieur de l'agrandissement du bâtiment principal situé au 481, chemin de Lavaltrie, lesquels sont signés par monsieur Francis Messier, en date du 6 janvier 2016.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-04

Demande de permis PIIA enseigne - 985-E, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Patrice Moreau pour 9320-0640 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne intégrée munie d'un éclairage par réflexion au DEL au local commercial situé au 985-E, rue Notre-Dame ainsi qu'un panneau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 985-E, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Moreau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-05

Demande de dérogation mineure - 180, rang Saint-Jean Sud-Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Philip Gosselin* ;

ATTENDU que la demande a pour but de transformer le bâtiment principal situé au 180, rang Saint-Jean Sud-Est en résidence munie d'un logement additionnel, dont l'accès principal est localisé en façade du bâtiment, ce qui déroge à l'article 4.1.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 180, rang Saint-Jean Sud-Est, présentée par *monsieur Gosselin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-06

Demande de permis PIIA logement additionnel - 180, rang Saint-Jean Sud-Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Philip Gosselin* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager un logement additionnel au bâtiment principal situé au 180, rang Saint-Jean Sud-Est ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'ajout d'un logement additionnel au bâtiment principal situé au 180, rang Saint-Jean Sud-Est, tels que présentés par *monsieur Gosselin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-07

Demande de dérogation mineure - 250, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Fahey et associés pour Métro Richelieu inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer en façade du bâtiment situé au 250, rue Saint-Antoine Nord, quatre enseignes murales au lieu d'une seule, dont la superficie totale d'affichage correspond à 22,5 mètres carrés au lieu de 13,3 mètres carrés. La demande vise également à ajouter, via la rue Jacques-Charland, un troisième accès véhiculaire ainsi que l'installation d'un abri à paniers à 14,21 mètres au lieu de 15 mètres de la ligne avant, ce qui déroge aux articles 4.4, 7.2.1 et 9.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter partiellement cette demande, soit d'accepter la dérogation relative à l'accès véhiculaire et l'abri à paniers et de refuser la dérogation relative à l'affichage en façade du bâtiment ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à l'accès véhiculaire ainsi qu'à l'abri à paniers et rejette la demande à l'égard de l'affichage en façade du bâtiment situé au 250, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-08

Demande de permis PIIA enseigne - 250, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Fahey & Associés pour Métro Richelieu inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation, en façade du bâtiment situé au 250 rue Saint-Antoine Nord, de quatre enseignes murales munies de rétroéclairage au DEL et prévoit également le remplacement des panneaux d'affichage, la modification de la couleur de la structure et l'ajout d'un rétroéclairage au DEL de l'enseigne sur poteau existante ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver l'enseigne sur poteau et de refuser l'affichage mural ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte partiellement le projet d'enseignes relatif au 250, rue Saint-Antoine Nord en approuvant les plans de l'enseigne sur poteau et en refusant les plans des enseignes murales.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-09

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement de zonage RRU2-2012 qui visent, entre autres, les bâtiments accessoires et à interdire, dans certaines zones commerciales, la transformation d'un commerce en logement.

2016-01-10

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-17-2016 - modifications diverses du zonage

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le 1^{er} projet de règlement numéro RRU2-17-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'interdire, dans certaines zones commerciales, la transformation d'un commerce en logement, et de modifier diverses dispositions concernant les bâtiments accessoires, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-11

Demande de permis de démolition partielle du 1041, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur David Hervieux pour Gestion JUJO inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition partielle du bâtiment principal situé au 1041, rue Notre-Dame, soit la véranda et le garage attaché situé à l'arrière du bâtiment ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition partielle ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal autorise la démolition partielle de l'immeuble situé au 1041, rue Notre-Dame et ce, tel que détaillé au préambule de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-12

Demande de permis de démolition de deux garages - 1051 - 1053, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur David Hervieux pour Gestion JUJO inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de deux garages détachés situés en cour arrière du bâtiment principal situé aux 1051 - 1053, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise la démolition des deux garages situés aux 1051 - 1053, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-13

Nominations - membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que différents postes, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, sont vacants depuis le 31 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, aux postes énumérés ci-dessous :

SIÈGE	NOMINATION	MANDAT
Numéro 1	Richard Gagnon	11 janvier 2016 au 31 décembre 2017
Numéro 7	Robert Amiot	11 janvier 2016 au 31 décembre 2017

Que monsieur le conseiller Denis Moreau soit désigné substitut en cas d'absence d'un des membres du conseil nommé sur ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-14

Avis de motion et dispense de lecture - règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable

Je, Isabelle Charette, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 192-2014 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable.

2016-01-15

Appel d'offres par voie d'invitation - services professionnels en architecture - presbytère

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour des services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis et la coordination du projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère dans la perspective d'y aménager des bureaux administratifs et des organismes communautaires ;

Que les soumissionnaires invités soient :

- Hétu Bellehumeur architectes inc.

- Bergeron Thouin architectes s.e.n.c.
- Arcand Laporte architectes s.e.n.c.r.l.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-16

Abrogation de la résolution 2011-01A-21 - Comité des Affaires courantes

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, par le biais de sa résolution 2011-01A-21, adoptée en date du 10 janvier 2011, à la mise en place d'un Comité des Affaires courantes ;

ATTENDU que le conseil municipal constate que la présence d'un tel comité n'est plus nécessaire au fonctionnement du conseil dans le cadre de ses prises de décision ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2011-01A-21 et met ainsi fin au Comité des Affaires courantes de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-17

Abrogation de la résolution 2013-11A-16 et mise en place de la commission des affaires courantes

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de modifier le traitement des différents dossiers soumis à son attention et devant faire l'objet de prise de décision de sa part ;

ATTENDU la volonté manifestée par les membres du conseil municipal d'un plus grand partage de l'ensemble de l'information transmise par le biais des différentes commissions permanentes du conseil ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2013-11A-16 qui avait pour effet la mise en place de différentes commissions permanentes du conseil ;

Que le conseil procède à la mise en place d'une commission des affaires courantes ;

Que cette nouvelle commission des affaires courantes étudiera les dossiers qui faisaient auparavant l'objet d'étude de la part des différentes commissions ;

Que tous les membres du conseil sont membres de cette commission et qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un président de cette commission ;

Que la commission des affaires courantes se réunira sur une base projetée de deux (2) rencontres mensuelles ;

Que compte tenu de la mise en place de cette commission et de la fréquence des réunions projetées, le conseil municipal entend dorénavant tenir une seule rencontre mensuelle du comité plénier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-18

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement relatif aux séances publiques

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins d'abroger les règlements numéros 077-2006 et 077-1-2011 et de préciser certaines règles de régie interne applicables aux séances publiques du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie.

2016-01-19

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Gabriel Cyr	Surveillant de patinoire 20 décembre 2015 au 19 mars 2016	11,82 \$
Vanessa Lizotte	Surveillante de patinoire 15 décembre 2015 au 19 mars 2016	11,82 \$
Élizabeth Walsh	Surveillante ski et patinoire 20 décembre 2015 au 19 mars 2016	11,82 \$
Mariève Lephohon	Surveillante ski et patinoire 20 décembre 2015 au 19 mars 2016	11,82 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-20

Migration - logiciel taxation

ATTENDU que le Ville de Lavaltrie a amorcé un projet de migration des progiciels municipaux en 2007 ;

ATTENDU qu'au terme de cette démarche, la Ville a procédé à l'acquisition de la *Suite Financière Mensys* de PG Solutions ;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'acquisition du module *Taxation et perception* ;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* stipulent que l'achat d'un produit dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité des systèmes, progiciels ou logiciels existants, n'est pas assujéti au processus d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à l'acquisition du module de *Taxation et perception* de la *Suite Financière Mensys* de PG Solutions au coût de 83 495 \$, avant les taxes, et ce, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services du 7 janvier 2016 ;

Que la dépense soit imputable au poste budgétaire 02 130 51 519 *Achat SFM PG loisirs et UEL*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-21

Subvention - amélioration du réseau routier

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Venne pour un montant subventionné, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-22

Emprunts temporaires - règlements 207-2015 et 209-2015

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la *Caisse Desjardins de D'Autray*, des emprunts temporaires pour les règlements suivants ;

- règlement numéro 207-2015 : *Règlement aux fins de procéder au remplacement de différents ponceaux et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 519 200 \$;*
- règlement numéro 209-2015 : *Règlement aux fins de procéder à une étude des transitoires hydrauliques du poste*

de pompage Charland et à une inspection de la conduite de refoulement qui achemine, de ce poste de pompage, les eaux usées aux étangs aérés et de décréter, à ces fins, un emprunt de 113 425 \$;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-23

Autorisation de travaux et paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

- travaux pour la réfection et la mise aux normes du quai municipal, règlement 187-2013, avenant numéro 173 au montant de 747,34 \$;

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 187-2013 - Travaux pour réfection et mise aux normes du quai municipal

Solmatech inc.	Coupon 828	747,34 \$
Beaudoin Hurens	Coupon 829	1 302,09 \$

Règlement 196-2014 - Travaux de réfection majeure et pavage de différentes rues et partie de rue

Excavations Michel Chartier inc.	Coupon 830	2 309,56 \$
----------------------------------	------------	-------------

Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux

Les Services exp inc.	Coupon 831	287,44 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 833	83,65 \$

Règlement 209-2015 - Étude des transitoires hydrauliques du poste Charland et inspection de la conduite de refoulement

Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 832	83,64 \$
----------------------------------	------------	----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables

d'activités budgétaires, pour la période du 26 novembre au 25 décembre 2015.

2016-01-24

Autorisation de paiement - comptes à payer d'une partie des mois de décembre 2015 et janvier 2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés d'une partie des mois de décembre 2015 et janvier 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 621 595,91 \$ selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 38517 à 38583, 38594 à 38607 et 38609 à 38645) ;

Que les membres du conseil ayant reçu copie du journal des déboursés avant la présente séance, en dispensent la transcription au présent procès-verbal.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-25

Renouvellement d'adhésion 2016 - Union des Municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion annuelle à *l'Union des municipalités du Québec* (UMQ) et autorise pour ces fins, un déboursé de 7 074,60 \$, taxes en sus, soit 0,52 \$ per capita ;

Que le conseil municipal adhère au *Carrefour du capital humain* et autorise pour ces fins, un déboursé de 5 739 \$, taxes en sus ;

Que ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation, association et abonnement*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-26

Renouvellement d'adhésion 2016 - Société de généalogie de Lanaudière inc.

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise un déboursé de 75 \$ représentant sa cotisation pour l'année 2016 à la *Société de généalogie de Lanaudière*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-27

Appui - projet de construction - pont reliant les rives nord et sud du fleuve à la hauteur de Sorel-Tracy

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy sollicite le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie pour appuyer la démarche d'*Investissement Poirier* afin de procéder à une étude de préfaisabilité concernant la construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU que le projet de pont serait construit à partir de fonds privés ;

ATTENDU qu'un lien routier entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy est souhaité depuis plusieurs décennies par des intervenants économiques et la population en général ;

ATTENDU qu'une grande partie de l'activité économique du Québec est tributaire et dépendante des liens routiers reliant les deux rives du fleuve ;

ATTENDU que ce lien fluvial est le seul existant entre la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières ;

ATTENDU que la population régionale voulant traverser d'une rive à l'autre est captive et tributaire du service de traversier Sorel-Tracy/Saint-Ignace-de-Loyola et lors d'interruption ou d'achalandage massif, les utilisateurs doivent se rabattre vers le pont Laviolette ou le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ;

ATTENDU que lors d'arrêt de service du traversier, de nombreux travailleurs, étudiants, citoyens et compagnies de transport doivent consacrer quotidiennement un plus grand nombre d'heures à leur déplacement pour transiter, soit par Montréal, soit par Trois-Rivières ;

ATTENDU qu'en période d'affluence, les utilisateurs doivent attendre parfois plus de deux heures avant de prendre le traversier ;

ATTENDU que le service actuel n'est pas disponible 7 jours/24 heures ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que la Ville de Lavaltrie appuie *Investissement Poirier* dans sa démarche afin de procéder, à ses frais, à une étude de préfaisabilité concernant la construction d'un pont à partir de fonds privés reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-28

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard

Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12^e jour du mois de janvier 2016.

Jean Claude Gravel, maire